

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

35
du 8 Décembre 1993
DROUET N° 93-604 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR

Portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur MAKONZO (François) Professeur de
C.E.G. des cadres de la catégorie A, Hiérarchie
II des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut
général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 59/83 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'inté-
gration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des
fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut/des cadres
de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclas-
sements notamment en son article 1er;

(/u le décret n° 73-143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de char-
gement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relative aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2
du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers
des avancements, des reclassements, des révisions des situations administrati-
ves et des titularisations;

(/u le décret n° 93/23 du 23 Juin 1993 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/102 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/142 du 18 Mars 1993 portant organisation des
intérim des Ministères;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

D.G.B.

G.C.F.

(/u l'arrêté n° 341/MTSSJ-DGFP-SAV du 25 Janvier 1989 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Professeurs de Collège d'Enseignement Général des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux en tête : **ABBAS-ICKOULA Prosper.**

(/u l'Arrêté n° 4139/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SSC du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, Santé Publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts), déclarés définitivement admis au concours Professionnel, à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel de Brazzaville, en tête : **M^{rs}BITSI Marcel (Régularisation).**

(/u la lettre n° 0003/MEFPPRE-DAE/DL/FP du 4 Janvier 1993 du Directeur de l'Administration, et de l'Equipeement au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Prospective et des Réformes Economiques transmettant le dossier de l'Intéressé.-

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, **Monsieur MAKONZO (François),** Professeur de Collège d'Enseignement Général de 5^e échelon, indice 1000 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.S.S.P), filière: Sciences Economiques et de Gestion, session de Janvier 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - S A F (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 4^e échelon, indice 1110. ACC = Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter du 23 Novembre 1992, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Jean Prosper K O Y O .-

AMPLIATIONS :

JORG	1	MEFPPRE-DAE	3
DGFP/DGCA	3	DOSSIER	3
DGFP/DLC	3	INTERESSE	1
DGB	2	SGG/BC	2
DGCF	2		